

INRAE & Handicap :
**Un employeur « handi-accueillant » en vitrine,
... mais loin du compte côté cour !**

Début 2024, la direction de l'INRAE a largement communiqué sur sa signature de la nouvelle convention triennale 2024-2026 avec le FIPHFP (*Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique*), dont le contenu est censé assurer une « **dynamique renouvelée dans la durée** ». S'il est vrai que, du temps de l'INRA, ce dossier a permis d'obtenir des avancées concrètes dans l'inclusion, avec une concertation portée par l'instance nationale (Comité Technique), nous constatons que l'ambition affichée ne se traduit pas dans les objectifs et les moyens dégagés.

Notre syndicat a pourtant alerté la Direction sur le recul constaté dès la première convention INRAE en 2021, puis fin novembre dernier, en instance prévention F3SCT, le seul niveau désormais sollicité, en interne, sur ce dossier : l'absence d'objectifs chiffrés en recrutement, un manque d'ambition concernant l'accueil en apprentissage et doctorat, dans l'appui au secteur protégé. Depuis, le contingent de recrutement par la voie contractuelle pour 2024 dans les corps Ingénieurs et Techniciens (10) est loin de correspondre aux 6 % des profils ouverts (280) par la voie externe. Des collègues ont également constaté un retard dans le traitement de leurs dossiers de compensation handicap.

De même sur le volet du bâti, à l'opposé de la vitrine - le siège rue de l'Université - l'annexe rue Jean Nicot est inaccessible. Ses locaux hébergent pourtant de nombreuses rencontres nationales. Si ce décalage peut s'expliquer par l'historique du centre-siège, nous ne pouvons accepter une situation qui pénalise des collègues de toute la collectivité de l'INRAE. Nous ne pouvons accepter la seule réponse obtenue à ce stade de s'adresser au Centre... et espérons que la Direction aura à cœur de répondre sur ce point à son label d'Excellence européen !



L'accessibilité de l'annexe du siège INRAE indigne du Label Européen (HR Excellence in Research)!



Pour assurer réellement « **une dynamique dans la durée** », nous demandons :

- Une campagne d'accueil sur projet dédiée aux apprentis-es et aux doctorant-es sur l'objectif de 6% des contrats 2024, suivant la procédure utilisée pour les chargé-es de recherche.
- Une formation renforcée des jurys et une meilleure adaptation des épreuves pour l'accès au concours (externes et internes), ainsi qu'une amélioration de l'accessibilité aux salles de formation.
- Un appui au secteur protégé dans sa vocation d'insertion en milieu « ordinaire », après la réussite, depuis bientôt 20 ans, de l'atelier hors les murs en restauration au Rheu.
- Un budget suffisant pour permettre l'accessibilité de tous les locaux collectifs, en lien avec le groupe de travail national *ad-hoc*, PMR et autres handicaps, en l'élargissant au numérique.

Pour éviter de nouveaux reculs, nous demandons que la mobilisation contre les discriminations liées au handicap - qui dépassent les conditions de travail - soit aussi présentée en CSA (*Comité*

Social d'Administration), et au-delà des conventions FIPHFP, dans un plan triennal interne engageant l'établissement.